

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	41

Date de la convocation  
12 mars 2019

Numéro de la délibération  
19-11

Objet de la Délibération  
Demande de financements  
pour l'animation et le  
fonctionnement du GAL Loire  
Beauce 2019

PREFECTURE DU LOIRET  
28 MAR. 2019  
COURRIER 4

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 28/03/2019  
Et publication ou notification  
Le 02/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL - 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à 17h30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Coulmiers, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry CLAVEAU (Villablain), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournoisis), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Christophe SOUCHE (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péraury la Colombe),

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Épieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Roger BAUNÉ (St Laurent des Bois), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

*Avait donné pouvoir :*

Monsieur Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers),

*Ainsi que Mesdames :*

Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Marc LEBLOND (Patay), Thomas POINTEIREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 21 juillet 2016 signée avec la Région Centre Val de Loire, l'ASP et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme Leader,

Considérant la fiche action consacrée à l'animation et au fonctionnement du GAL Loire Beauce ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'affecter sur le programme Leader 2014-2020 la Chef de Projet Leader à 100 % sur l'animation et la gestion, du 1er janvier au 31 décembre 2019,
- D'affecter sur le programme Leader 2014-2020 l'Assistante de Direction/Comptable à 30 % sur la gestion, et sa remplaçante pour une période de tuilage, du 1er Janvier au 31 Décembre 2019,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme Leader 2014-2020, pour l'animation et le fonctionnement du programme au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER